



Mise en demeure

Par cathy57

Bonjour

J'ai reçu la semaine dernière un courrier d'une société de recouvrement. Elle me réclame une somme de 690? qui correspond à un dépôt de garantie fais en 2004..J'ai rappelé car je pensais qu'il y avait prescription. Ils m'ont répondu que non..Je suis perdue je ne sais pas quoi faire..Pourriez-vous m'aider svp..

Par osram

Bonjour,

2004, oui la dette est prescrite sauf s'il existe une décision de justice (10 ans) renouvelée par un acte d'huissier pendant la période de 10 ans.

Par cathy57

coucou..non rien reçu depuis toutes ces années

Par ESP

Bonjour,

S'il est question d'immobilier, le délai est limité à trois ans depuis la loi ALUR du 24 mars 2014, mais comme dit osram, il peut y avoir eu émission d'un titre exécutoire et prolongation du délai de prescription de 10 ans.

"" rien reçu depuis toutes ces années""

Avez vous changé d'adresse ?

Par cathy57

Bonjour..comment je peux le savoir ça ? moi depuis toutes ces années aucune nouvelle..j'ai lu sur le net que ce sont des sociétés qui rachètent de vieux dossiers ils essaie..si les gens paie tant mieux pour eux..Donc je n'en sais pas plus

Par osram

Il faut faire la demande au greffe du tribunal de votre lieu de domicile de l'époque.